

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROÛT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **05. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

***Monsieur KERMARREC rapporte :***

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption

du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Afin de faciliter l'engagement des crédits d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, il est proposé de recourir à cette disposition.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (BP+DM – chapitres 20, 21, 23 et 27 et compte 165) est de 9 906 602,74 €.

Il est proposé de faire application de l'article L.1612-1, pour un montant de 2 476 650,68 € soit 25 % des dépenses prévues au budget 2021.

Les crédits d'investissement concernés sont les suivants :

Comptes	Crédits votés par chapitres ouverts sur l'exercice 2021	Crédits votés par chapitre à ouvrir sur l'exercice 2022
D165	0,00 €	0,00 €
D 20	1 111 774,84 €	277 943,71 €
D 21	3 257 692,14 €	814 423,03 €
D 23	5 507 135,76 €	1 376 783,94 €
D 27	30 000,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 906 602,74 €</b>	<b>2 476 650,68 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal primitif 2022 lors de son adoption.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix POUR et 5 ABSTENTIONS du groupe Orvault au centre, M. ANGOMARD s'étant absenté pour le vote :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022, telles que présentées ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget principal primitif 2022.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 14 DEC. 2021  
Et par publication le :

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 14 décembre 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**

14 DEC. 2021



  
**Jean-François MAISONNEUVE**

